



Direction des études  
Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques (MSSTFP)

## **EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) & DOCUMENT UNIQUE (DU)**

Vers une culture partagée de la SST dans la fonction publique

### **I - DGAFP :**

Circulaire B9 n° 10-MTSF1013277C du 18 mai 2010 relative au rappel des obligations des administrations de l'Etat en matière d'évaluation des risques professionnels.

### **II - DGOS :**

Circulaire DGOS/RH3/2011/491 du 23 décembre 2011 relative au rappel des obligations en matière d'évaluation des risques dans la fonction publique hospitalière.

### **II - Départements ministériels :**

**Agriculture :** Circulaire **DGA/SDDPRS/C2003-1004 DGER/SDACE/C2003-2003 du 25 février 2003** relative à l'évaluation des risques et au programme de prévention .

**Culture :** Circulaire DAG/SPAS/BAS du 5 juillet 2005 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et guide d'élaboration du document unique.

**Défense :** Arrêté du 15avril 1997 relatif à l'organisation de la prévention au bénéfice du personnel et du personnel militaire du ministère de la défense.

**Education nationale :** Programme annuel prévention et EVRP DU 2011-2012.

### **Enseignement supérieur :**

- Programme annuel de prévention et EVRP DU 2011 – 2012.
- Livre des références.
- Guide EVR Chefs de service MESR-CNRS.

### **Finances :**

- Circulaire DGFP/SRH/SDERS/RH-1A 2009/03/6263 du 7 avril 2009 relative au document unique d'évaluation des risques professionnels.

- Note SDGPP/SRH/RH-2C du 12 avril 2010 relative à la campagne de sensibilisation des agents DGFIP au document unique d'évaluation des risques professionnels.

#### **Intérieur :**

- Circulaire SG/DRH/SDAS/INTA0530051N du 5 août 2005 (Administration Centrale) relative rôle, positionnement des ACMO et mise en place du document unique.
- Circulaire SG/DRH/SDAS/INTA0500078C du 5 août 2005 (Préfectures) relative au rôle et positionnement des ACMO dans la mise en place du document unique.
- Fiche relative au comité national de suivi des documents uniques.

#### **Justice :**

- Note du 23 octobre 2002 relative à la création du document unique.
- Circulaire DAGE/04/13/B1 du 18 mai 2004 relative à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents du Ministère de la Justice.

#### **MEDDTL :**

- Note DPSM/SDTAS/BOTP du 17 novembre 2003.
- Guide relatifs au Guide méthodologique « Document unique et identification des risques professionnels » (2003).
- Circulaire DGAFAI/SDRH/RH2 du 31 mars 2005 relative à l'hygiène et à la sécurité du travail et à la prévention médicale. Document unique § III.3.

**Travail Santé :** Circulaire DAGEMO N° 2003-7 du 10 octobre 2003 relative à l'évaluation des risques professionnels dans les services du ministère des affaires sociales, du travail, de la solidarité.

#### **III - Annexes :**

Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité santé des travailleurs au travail.

Principes généraux de prévention Article L. 4121-1 et suivants.

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue à l'article L. 230-2 du code du travail.

Circulaire DRT N° 6 du 18 avril 2002 prise pour l'application du décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue à l'article L. 230-2 du code du travail.

Décret n° 2008-1347 du 17 décembre 2008 relatif à l'information et à la formation des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité.

Décret n°2011-354 du 30 mars 2011 relatif à la définition des facteurs de risques professionnels.

Liste des sigles.